

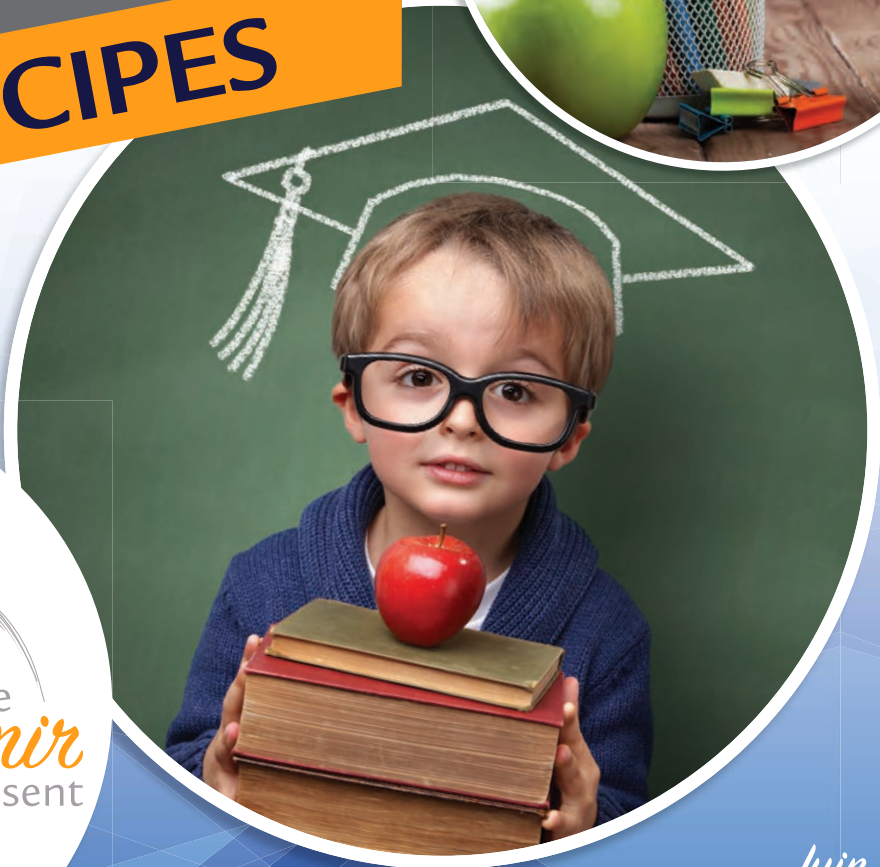
LA SPÉCIFICITÉ, LA VITALITÉ ET LA VALEUR AJOUTÉE

de l'école de langue française

ÉNONCÉ

DE

PRINCIPES



Bâtir
notre
avenir
au présent

Jun 2016

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	iii
LA SPÉCIFICITÉ, LA VITALITÉ ET LA VALEUR AJOUTÉE	1
<i>La spécificité</i>	1
LA LANGUE FRANÇAISE	1
LA CULTURE	2
L'ENGAGEMENT	2
<i>La vitalité</i>	3
LA GESTION	3
L'ACCESSIBILITÉ	3
LE CONTINUUM D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE	4
<i>La valeur ajoutée</i>	4
LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE	4
LES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES	5
L'EMPLOYABILITÉ	5

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de la mise en oeuvre de son plan stratégique 2015-2020 intitulé « *Se définir pour agir* », la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) a entrepris une réflexion avec ses membres et ses partenaires sur les concepts qui définissent l'école de langue française en contexte minoritaire. Le présent document constitue l'aboutissement de cette réflexion et propose un énoncé de principes sur les concepts de SPÉCIFICITÉ, VITALITÉ ET VALEUR AJOUTÉE de l'école de langue française.

Les principes énoncés dans ce document doivent être considérés comme des idéaux vers lesquels tendent ceux et celles qui veulent contribuer à l'essor de l'école de langue française et par conséquent à la pérennité des communautés francophones et acadiennes. Ainsi, ces principes servent de balises pour orienter les actions menées dans l'exercice du mandat propre aux écoles de langue française en contexte minoritaire.

Dans ce document :

1. le terme « *école de langue française* » signifie l'institution qui rassemble à la fois :
 - les élèves et leurs parents;
 - le personnel éducatif et administratif;
 - les conseillères et conseillers scolaires;
 - les partenaires communautaires.
2. le terme « *communautés* », signifie les **communautés francophones et acadiennes (CFA)**, et comprend le groupe d'individus de diverses origines partageant un lien d'appartenance ou d'affiliation à la langue française et la culture francophone diversifiée et résidant dans une province ou un territoire du Canada où les francophones sont en minorité. Les CFA s'articulent autour de trois grands axes, soit :
 1. l'organisation sociale qui comprend l'individu, sa famille et son environnement immédiat constitué de son milieu de vie, d'études, de travail et de loisir;
 2. l'organisation civile constituée du réseau d'institutions et d'organismes par l'entremise desquels les principales sources de leadership communautaire s'animent dans la sphère publique;
 3. l'organisation citoyenne constituée des citoyennes et citoyens qui par l'entremise des différents paliers de gouvernement soutiennent les CFA en confirmant le statut de légitimité de la langue française et de la culture francophone dans tous les secteurs.
3. le terme « *culture* », se rapporte à la définition qu'en fait l'UNESCO dans sa déclaration officielle sur la diversité culturelle de 2001 : « [...] *la culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qui englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances* ».

La spécificité

ÉNONCÉ DE PRINCIPE

L'école de langue française exerce son mandat :

en protégeant, valorisant et transmettant la langue française

Pour ce faire, elle :

- intègre la dimension culturelle et identitaire de la langue française dans l'enseignement et les apprentissages;
- exige l'utilisation de la langue française dans les activités scolaires et parascolaires;
- reconnaît et valorise le statut de la langue française en tant que langue officielle du Canada;
- favorise l'apprentissage de la langue française comme compétence essentielle dans un contexte de mondialisation.

Le concept de **spécificité** fait appel aux caractéristiques uniques de l'école de langue française qui est protégée et garantie par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.



LA LANGUE FRANÇAISE



LA CULTURE

en créant un environnement culturel riche et diversifié

Pour ce faire, elle :

- fait vivre la culture par le biais de l'enseignement de toutes les matières scolaires;
- célèbre et anime les cultures individuelles et la culture collective en constante évolution;
- privilégie la langue française comme moyen d'expression de la culture;
- stimule l'expression de la culture et de l'identité par une variété de moyen d'expression comme les différentes formes d'arts, la pratique sportive, les traditions, etc.;
- crée des espaces francophones pour exercer son leadership et sa créativité;
- favorise le rayonnement de la culture dans les familles et dans la communauté.

en formant des citoyens francophones engagés

Pour ce faire, elle:

- suscite le sentiment d'appartenance à la francophonie régionale, provinciale ou territoriale, nationale et internationale;
- intègre les notions de citoyenneté francophone¹ à l'enseignement des matières scolaires;
- reconnaît et affirme les droits et responsabilités liés à la citoyenneté francophone en contexte de dualité linguistique;
- inspire le désir de s'engager individuellement et collectivement au développement social, culturel et économique de la communauté;
- valorise l'apport des francophones au développement de la société canadienne.

1 Citoyenneté francophone : le fait pour une personne ou un groupe de personnes d'être reconnues comme membre d'une communauté politique ayant la langue française en commun et nourrissant un projet collectif auquel ils souhaitent prendre une part active.



L'ENGAGEMENT

La vitalité

ÉNONCÉ DE PRINCIPE

L'école de langue française exerce son mandat :

en ayant des pratiques efficaces de gestion

Pour ce faire, elle :

- prend en compte les besoins et les aspirations des communautés qu'elle dessert;
- reconnaît les droits des francophones acquis et défendus au cours des années;
- encourage et facilite l'engagement et la collaboration de ses partenaires;
- vise, dans le respect du cadre législatif de la province ou du territoire, des pratiques de gestion autonome en matière de programmation, d'admission, d'embauche, de finance et d'infrastructures;
- développe et appuie un leadership stratégique en matière d'éducation.



L'ACCESSIBILITÉ

Le concept de **vitalité** met en relief le dynamisme des écoles de langue française. Cette vitalité est étroitement liée à celle de la communauté qu'elle dessert et dépend de l'engagement mutuel entre l'école et la communauté.

en augmentant l'offre et en stimulant la demande d'accès

Pour ce faire, elle :

- met en œuvre des moyens créatifs et proactifs pour faire valoir le droit à l'éducation en langue française;
- revendique des écoles et des services dans toutes les régions où se trouvent des francophones;
- favorise le recrutement et la fidélisation afin d'augmenter le nombre d'élèves;
- est inclusive et favorise l'accès des familles issues de l'immigration.



LA GESTION

en facilitant le continuum d'études en langue française de la petite enfance au postsecondaire

Pour ce faire, elle :

- reconnaît que la petite enfance est une étape déterminante pour l'éveil identitaire et l'acquisition de la langue;
- accorde une place centrale aux parents et reconnaît leur rôle essentiel dans le développement de leur jeune enfant;
- collabore avec les partenaires pour identifier les besoins, mettre en œuvre, offrir et promouvoir des programmes et services de qualité en développement de la petite enfance;
- se donne des critères de qualité en matière de programmes et services francophones en petite enfance;
- incite à poursuivre dans la mesure du possible des études postsecondaires en langue française;
- collabore avec les institutions postsecondaires pour promouvoir les études postsecondaires en langue française et pour en faciliter l'accès et la transition.



LE CONTINUUM D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE

.....

La valeur ajoutée ÉNONCÉ DE PRINCIPE

L'école de langue française exerce son mandat :

en intervenant positivement dans la construction identitaire

Pour ce faire, elle :

- explore la richesse et la diversité des identités francophones canadiennes à travers la programmation scolaire et la vie active parascolaire;
- suscite la fierté de s'identifier tout le long de sa vie comme francophone et le désir de s'engager à participer au développement de la communauté;
- présente la francophonie d'ici et d'ailleurs sous les angles de l'histoire et de la modernité.



LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE

La valeur ajoutée (suite)

ÉNONCÉ DE PRINCIPE

L'école de langue française exerce son mandat :

en créant les conditions propices au développement des compétences linguistiques

Pour ce faire, elle :

- priorise la langue française comme outil d'enseignement et d'apprentissage et comme véhicule de la culture et de l'identité;
- offre un enseignement de qualité de l'anglais en tant que deuxième langue officielle dans une démarche de bilinguisme additif²;
- encourage l'apprentissage d'autres langues dans un esprit d'ouverture à la diversité culturelle.

² Le bilinguisme additif peut être défini comme étant une situation où la langue seconde est apprise sans avoir d'effets néfastes sur le développement et le maintien de la langue de la minorité.
(Landry et Allard, 1990)



LES COMPÉTENCES LINGUSTIQUES

Le concept de **valeur ajoutée** sert à reconnaître les avantages de l'école de langue française pour les individus et pour l'ensemble de la communauté.



L'EMPLOYABILITÉ

en favorisant l'employabilité

Pour ce faire, elle :

- maintient un taux élevé de diplomation;
- établit des partenariats avec la communauté et le monde du travail;
- facilite l'accès et la transition vers les études postsecondaires en français ou vers le marché du travail;
- présente la francophonie comme un levier important du développement économique;
- valorise la contribution de la francophonie dans les différentes carrières et disciplines.